

Auxiliaire de puériculture (H/F)

Présentation de Forez-Est : territoire à caractère mixte urbain-rural, entre Auvergne et Rhône-Alpes, la Communauté de communes de Forez-Est, composée de 42 communes (plus de 64 000 habitants), est un territoire attractif en plein développement économique à taille humaine (200 agents).



Lieux de travail : Feurs, crèche multi-accueil « Forez-Enchanté »
Travail du lundi au vendredi



Date de prise de poste : A la rentrée scolaire 2025
Alternance (Ecole/Entreprise) - 35 heures hebdomadaires
Durée : à définir suivant le diplôme préparé et le niveau scolaire du candidat



Date limite de candidature : 1er juin 2025



Renseignements

Magali COLLANGETTE
Directrice de la crèche « Forez-Enchanté »
04 77 26 37 00

Candidatures :

Lettre de motivation + CV :
recrutement@forez-est.fr
ou
Communauté de Communes
de Forez-Est
6 place Paul Larue - BP13
42110 Feurs

Missions

Rattaché à votre maître d'apprentissage, vous intégrez notre équipe de la petite enfance et participez aux activités quotidiennes auprès d'enfants de 0 à 6 ans. Sous la responsabilité de la directrice, l'apprenti Auxiliaire de puériculture (H/F) aura pour missions principales :

- Accueillir les enfants, les parents ou substituts parentaux,
- Créer et mettre en œuvre les conditions nécessaires au bien-être des enfants en collaboration avec le reste de l'équipe,
- Accompagner l'enfant dans l'acquisition de l'autonomie,
- Élaborer et animer des projets et activités éducatives à destination des enfants,
- Mettre en œuvre les règles de sécurité et d'hygiène,
- Appliquer le projet de l'établissement,
- Préparation des repas,
- Participer à la prise en charge des enfants porteurs de handicap,
- Assurer l'entretien divers (linge, surfaces, jeux, travaux de désinfection).

Profil du candidat

- Pour postuler, vous devez impérativement être âgée de 16 au moins à 29 ans maximum (aucune condition d'âge pour les personnes bénéficiant d'une reconnaissance de travailleur handicapé RQTH), et vous inscrire en parallèle au sein d'un centre de formation d'apprentis préparant au diplôme d'Auxiliaire Puériculture.
- Faire preuve de rigueur, de polyvalence, de réactivité et de patience.
- Être capable de travailler en équipe.
- Avoir le sens de l'écoute, de la bienveillance et de la discrétion professionnelle.
- Respecter les consignes et la hiérarchie.
- Respecter les règles d'hygiène et de sécurité.
- Vaccinations obligatoires à jour.
- Casier judiciaire vierge B2.
- Attestation d'honorabilité valide

Rémunération

Le coût pédagogique de la formation est pris en charge par la collectivité et vous êtes rémunéré(e) pendant toute la durée du contrat, selon les normes légales en vigueur.